

RÉFÉRENTIEL PROTECTION ET SÉCURITÉ DES DONNÉES PERSONNELLES

Comment exercer ses droits à la protection des données personnelles ?



- VOUS AVEZ DES DROITS -

Que vous soyez étudiant, personnel ou tiers, l'Université de Toulouse est responsable du traitement de vos données à caractère personnel qu'elle réalise dans le cadre de ses activités administrative, pédagogique et de recherche.

C'est au titre de son obligation légale d'information que l'établissement met à votre disposition ce référentiel destiné à vous renseigner sur l'existence et les modalités d'exercice des droits que la loi vous confère à l'égard de vos données à caractère personnel.

Est qualifiée de « donnée à caractère personnel » toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Toute information relative à votre personne, qu'elle soit utilisée sous forme informatique ou non, vous fait bénéficier de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Composée du Règlement général sur la protection des données et de la Loi informatique et libertés, cet ensemble normatif a pour objectif de garantir que l'utilisation des informations qui vous concernent est effectuée dans le respect de vos droits et libertés, remparts à la préservation de votre vie privée.

En cas de manquement ou de suspicion de manquement de l'établissement à son obligation de mise en conformité des traitements qu'il réalise à l'aide de vos données, vous avez le droit d'agir et d'alerter les entités indépendantes instituées par la loi que sont la Déléguée à la protection des données de l'établissement et la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).



Pour plus d'informations sur vos droits ainsi que sur les obligations dont sont tenues les personnes et entités qui traitent vos données personnelles, [le site internet de la CNIL](#) vous offre de nombreuses ressources ainsi que des actualités pertinentes.

Il vous est également possible de contacter la Déléguée à la protection des données de l'établissement à dpo@univ-tlse3.fr

- SOMMAIRE -

I – Quels sont vos droits ?	4
1.1 Le droit d'accéder à vos données.....	5
1.2 Le droit de rectifier vos données	7
1.3 Le droit d'effacer vos données	9
1.4 Le droit à la portabilité de vos données	11
1.5 Le droit d'opposition au traitement de vos données.....	13
1.6 Le droit à la limitation de vos données.....	15
II – Votre contact UT : la Déléguée à la protection des données	18
1.1 Ses missions	18
1.2 Ses fonctions	18
1.3 Le contacter.....	20
III – Votre contact national : la CNIL	22
1.1 Porter plainte en cas de non-respect de vos droits.....	22
1.2 Les procédures de contrôle et de sanction de la CNIL	23



I – QUELS SONT VOS DROITS ?

1.1 - Le droit d'accéder à vos données

1.2 - Le droit de rectifier vos données

1.3 - Le droit d'effacer vos données

1.4 - Le droit à la portabilité de vos données

1.5 - Le droit d'opposition au traitement de vos données

1.6 - Le droit à la limitation des données

I – Quels sont vos droits ?

1.1 Le droit d'accéder à vos données

1.1.1 A quoi cela sert-il ?

Lorsque vous souhaitez savoir si l'établissement traite vos données, que cela soit de manière générale ou dans un cas précis, vous pouvez exercer votre droit d'accès à vos données.

Le cas échéant, l'établissement devra vous transmettre une copie des données qu'il détient sur vous et vous renseigner sur les modalités de leur traitement.

1.1.2 Que devez-vous faire ?

Vous devez transmettre votre demande par voie écrite à la Déléguée à la protection des données de l'établissement, soit :

- Par e-mail adressé à dpo@univ-tlse3.fr
- Par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'attention de la Déléguée à la protection des données, Université de Toulouse, Bâtiment administratif, 118 route de Narbonne, 31062 Toulouse Cedex 9

1.1.3 Que doit contenir votre demande ?

Votre demande doit préciser :

- votre situation vis-à-vis de l'établissement (étudiant, personnel, autre ...) ;
- la nature du droit que vous exercez ;
- votre souhait d'obtenir une copie de vos données détenues par l'établissement ;
- le moyen dont vous souhaitez obtenir la copie de vos données (e-mail, courrier).

Vous devez accompagner votre demande d'une copie de votre carte d'identité afin de prouver votre identité à l'établissement.

Veillez à conserver une copie de votre demande.

1.1.4 Que doit faire l'établissement ?

A compter du jour de la réception de votre demande, l'établissement doit vous répondre dans les meilleurs délais, et au plus tard dans un délai d'un mois, qui peut être porté à trois mois compte tenu de la complexité de la demande ou du nombre de demandes reçues.

1.1.5 Pouvez-vous porter plainte à la CNIL ?

Si l'établissement ne répond pas dans le délai d'un mois, ou ne vous informe pas d'une prolongation de délai, ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez adresser une plainte à la CNIL (cf. III – Contacter la CNIL).

1.1.6 En savoir plus ?

Pour plus d'informations sur le droit d'accès, rendez-vous sur [le site de la CNIL](#).

1.2 Le droit de rectifier vos données

1.1.1 A quoi cela sert-il ?

Lorsque vous souhaitez corriger des données inexactes vous concernant ou compléter des données manquantes qui sont nécessaires à la réalisation d'un traitement, vous pouvez exercer votre droit de rectifier vos données.

Le cas échéant, l'établissement devra procéder aux modifications demandées et s'assurer qu'elles sont mises en œuvre dans tous les traitements de données.

1.1.2 Que devez-vous faire ?

Vous devez transmettre votre demande par voie écrite à la Déléguée à la protection des données de l'établissement, soit :

- Par e-mail adressé à dpo@univ-tlse3.fr
- Par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'attention de la Déléguée à la protection des données, Université de Toulouse, Bâtiment administratif, 118 route de Narbonne, 31062 Toulouse Cedex 9

1.1.3 Que doit contenir votre demande ?

Votre demande doit préciser :

- votre situation vis-à-vis de l'établissement (étudiant, personnel, autre ...) ;
- la nature du droit que vous exercez ;
- le traitement de données concerné par votre demande ;
- les données nécessitant d'être modifiées ;
- les données destinées à les remplacer/compléter.

Vous devez accompagner votre demande d'une copie de votre carte d'identité afin de prouver votre identité à l'établissement.

Veillez à conserver une copie de votre demande.

1.1.4 Que doit faire l'établissement ?

A compter du jour de la réception de votre demande, l'établissement doit vous répondre dans les meilleurs délais, et au plus tard dans un délai d'un mois, qui peut être porté à trois mois compte tenu de la complexité de la demande ou du nombre de demandes reçues.

1.1.5 Pouvez-vous porter plainte à la CNIL ?

Si l'établissement ne répond pas dans le délai d'un mois, ou ne vous informe pas d'une prolongation de délai, ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez adresser une plainte à la CNIL (cf. III – Contacter la CNIL).

1.1.6 En savoir plus ?

Pour plus d'informations sur le droit d'accès, rendez-vous sur [le site de la CNIL](#).

1.3 Le droit d'effacer vos données

1.1.1 A quoi cela sert-il ?

Vous pouvez exercer votre droit d'effacer vos données dans l'un des cas suivants :

- vos données font l'objet d'un traitement illicite ;
- vous retirez votre consentement à l'utilisation de vos données ;
- vos données ne sont pas ou plus nécessaires au regard des objectifs pour lesquelles elles ont été initialement collectées ou traitées ;
- vos données doivent être effacées pour respecter une obligation légale ;
- vous avez exercé votre droit d'opposition et l'établissement n'a pas de motif légitime ou impérieux de ne pas donner suite à votre demande ;
- vos données sont utilisées à des fins de prospection ;
- vos données ont été collectées lorsque vous étiez mineur dans le cadre de la société de l'information (blog, forum, réseau social, site web...).

Le cas échéant, l'établissement devra procéder aux suppressions demandées dans les conditions qu vous lui posez.

1.1.2 Que devez-vous faire ?

Vous devez transmettre votre demande par voie écrite à la Déléguée à la protection des données de l'établissement, soit :

- Par e-mail adressé à dpo@univ-tlse3.fr
- Par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'attention de la Déléguée à la protection des données, Université de Toulouse, Bâtiment administratif, 118 route de Narbonne, 31062 Toulouse Cedex 9

1.1.3 Que doit contenir votre demande ?

Votre demande doit préciser :

- votre situation vis-à-vis de l'établissement (étudiant, personnel, autre ...) ;
- la nature du droit que vous exercez ;
- le traitement de données concerné par votre demande ;
- les données que vous souhaitez effacer.

Vous devez accompagner votre demande d'une copie de votre carte d'identité afin de prouver votre identité à l'établissement.

Veillez à conserver une copie de votre demande.

1.1.4 Que doit faire l'établissement ?

A compter du jour de la réception de votre demande, l'établissement doit vous répondre dans les meilleurs délais, et au plus tard dans un délai d'un mois, qui peut être porté à trois mois compte tenu de la complexité de la demande ou du nombre de demandes reçues.

1.1.5 Pouvez-vous porter plainte à la CNIL ?

Si l'établissement ne répond pas dans le délai d'un mois, ou ne vous informe pas d'une prolongation de délai, ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez adresser une plainte à la CNIL (cf. III – Contacter la CNIL).

1.1.6 En savoir plus ?

Pour plus d'informations sur le droit d'accès, rendez-vous sur [le site de la CNIL](#).

1.4 Le droit à la portabilité de vos données

1.1.1 A quoi cela sert-il ?

Lorsque vous souhaitez obtenir une copie numérique de vos données à partir d'un service électronique fourni par l'établissement afin de les transférer sur un autre service électronique, vous pouvez exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Le cas échéant, l'établissement devra vous transférer les données demandées dans un format adapté.

1.1.2 Que devez-vous faire ?

Vous devez transmettre votre demande par voie écrite à la Déléguée à la protection des données de l'établissement, soit :

- Par e-mail adressé à dpo@univ-tlse3.fr
- Par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'attention de la Déléguée à la protection des données, Université de Toulouse, Bâtiment administratif, 118 route de Narbonne, 31062 Toulouse Cedex 9

1.1.3 Que doit contenir votre demande ?

Votre demande doit préciser :

- votre situation vis-à-vis de l'établissement (étudiant, personnel, autre ...) ;
- la nature du droit que vous exercez ;
- le traitement de données concerné par votre demande ;
- les données que vous souhaitez transférer ;
- le format de données que vous souhaitez obtenir.

Vous devez accompagner votre demande d'une copie de votre carte d'identité afin de prouver votre identité à l'établissement.

Veillez à conserver une copie de votre demande.

1.1.4 Que doit faire l'établissement ?

A compter du jour de la réception de votre demande, l'établissement doit vous répondre dans les meilleurs délais, et au plus tard dans un délai d'un mois, qui peut être porté à trois mois compte tenu de la complexité de la demande ou du nombre de demandes reçues.

1.1.5 Pouvez-vous porter plainte à la CNIL ?

Si l'établissement ne répond pas dans le délai d'un mois, ou ne vous informe pas d'une prolongation de délai, ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez adresser une plainte à la CNIL (cf. III – Contacter la CNIL).

1.1.6 En savoir plus ?

Pour plus d'informations sur le droit d'accès, rendez-vous sur [le site de la CNIL](#).

1.5 Le droit d'opposition au traitement de vos données

1.1.1 A quoi cela sert-il ?

Lorsque vous souhaitez, pour des raisons tenant à votre situation particulière, mettre fin à un traitement de données mis en œuvre par l'établissement sans votre consentement, vous pouvez exercer votre droit d'opposition au traitement de vos données.

Le cas échéant, l'établissement devra mettre fin au traitement de vos données.

1.1.2 Que devez-vous faire ?

Vous devez transmettre votre demande par voie écrite à la Déléguée à la protection des données de l'établissement, soit :

- Par e-mail adressé à dpo@univ-tlse3.fr
- Par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'attention de la Déléguée à la protection des données, de Toulouse, Bâtiment administratif, 118 route de Narbonne, 31062 Toulouse Cedex 9

1.1.3 Que doit contenir votre demande ?

Votre demande doit préciser :

- votre situation vis-à-vis de l'établissement (étudiant, personnel, autre ...) ;
- la nature du droit que vous exercez ;
- le traitement de données concerné par votre demande ;
- les raisons tenant à votre situation particulière qui justifient de mettre fin au traitement.

Vous devez accompagner votre demande d'une copie de votre carte d'identité afin de prouver votre identité à l'établissement.

Veillez à conserver une copie de votre demande.

1.1.4 Que doit faire l'établissement ?

A compter du jour de la réception de votre demande, l'établissement doit vous répondre dans les meilleurs délais, et au plus tard dans un délai d'un mois, qui peut être porté à trois mois compte tenu de la complexité de la demande ou du nombre de demandes reçues.

1.1.5 Pouvez-vous porter plainte à la CNIL ?

Si l'établissement ne répond pas dans le délai d'un mois, ou ne vous informe pas d'une prolongation de délai, ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez adresser une plainte à la CNIL (cf. III – Contacter la CNIL).

1.1.6 En savoir plus ?

Pour plus d'informations sur le droit d'accès, rendez-vous sur [le site de la CNIL](#).

1.6 Le droit à la limitation de vos données

1.1.1 A quoi cela sert-il ?

Lorsque :

- vous exercez votre droit de rectification de vos données ;
- vous exercez votre droit d'opposition au traitement ;
- vous souhaitez que l'établissement ne supprime pas des données vous concernant qui sont utilisées dans le cadre d'un traitement illicite ;
- vous souhaitez que l'établissement ne supprime pas des données vous concernant qui sont nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ;

Vous pouvez, en plus de l'une de ces demandes principales, demander à l'établissement de « geler » temporairement le traitement de vos données.

Le cas échéant, l'établissement devra cesser de traiter vos données et les conserver, le temps que votre demande principale soit résolue.

1.1.2 Que devez-vous faire ?

Vous devez transmettre votre demande par voie écrite à la Déléguée à la protection des données de l'établissement, soit :

- Par e-mail adressé à dpo@univ-tlse3.fr
- Par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'attention de la Déléguée à la protection des données, Université de Toulouse, Bâtiment administratif, 118 route de Narbonne, 31062 Toulouse Cedex 9

1.1.3 Que doit contenir votre demande ?

Votre demande doit préciser :

- votre situation vis-à-vis de l'établissement (étudiant, personnel, autre ...) ;
- la nature du droit que vous exercez ;
- la demande principale ;
- le traitement de données concerné par votre demande ;
- les données concernées par votre demande.

Vous devez accompagner votre demande d'une copie de votre carte d'identité afin de prouver votre identité à l'établissement.

Veillez à conserver une copie de votre demande.

1.1.4 Que doit faire l'établissement ?

A compter du jour de la réception de votre demande, l'établissement doit vous répondre dans les meilleurs délais, et au plus tard dans un délai d'un mois, qui peut être porté à trois mois compte tenu de la complexité de la demande ou du nombre de demandes reçues.

1.1.5 Pouvez-vous porter plainte à la CNIL ?

Si l'établissement ne répond pas dans le délai d'un mois, ou ne vous informe pas d'une prolongation de délai, ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez adresser une plainte à la CNIL (cf. III – Contacter la CNIL).

1.1.6 En savoir plus ?

Pour plus d'informations sur le droit d'accès, rendez-vous sur [le site de la CNIL](#).



II – VOTRE CONTACT UT : LA DÉLÉGUÉE À LA PROTECTION DES DONNÉES

1.1 - Ses missions

1.2 - Ses fonctions

1.3 - La contacter

II – Votre contact UT : la Déléguée à la protection des données

1.1 Ses missions

La loi charge le Délégué à la protection des données de :

- conseiller et informer la gouvernance de l'établissement, son personnel et ses usagers ;
- contrôler le respect de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel dans le cadre des activités réalisées au nom de l'établissement ;
- conseiller l'établissement sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- être le point de contact des personnes concernées par le traitement de leurs données ;
- être le point de contact de la CNIL et coopérer avec celle-ci.

1.2 Ses fonctions

Les fonctions du Délégué à la protection des données, fixées par la loi, sont :

- être associé de façon appropriée et en temps utile à toutes les questions relatives à la protection des données à caractère personnel ;
- bénéficier des ressources nécessaires pour exercer ces missions, accéder aux données à caractère personnel et aux opérations de traitement, et entretenir ses connaissances spécialisées ;
- conserver une indépendance en ne recevant aucune instruction concernant l'exercice de ses missions, ni être relevé de ses fonctions ou pénalisé dans l'exercice de ses missions ;
- faire directement rapport au niveau le plus élevé de la direction de l'établissement ;
- recevoir et traiter toute question relative au traitement des données des personnes concernées et à l'exercice de leurs droits ;
- exercer ses missions dans le respect du secret professionnel de son obligation de confidentialité ;
- se voir confier d'autres missions et tâches n'entraînant pas de conflit d'intérêts.

1.3 La contacter

Vous pouvez contacter la Déléguée à la protection des données de l'établissement :

- Par e-mail adressé à dpo@univ-tlse3.fr
- Par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'attention de la Déléguée à la protection des données, Université de Toulouse, Bâtiment administratif, 118 route de Narbonne, 31062 Toulouse Cedex 9



III – VOTRE CONTACT NATIONAL : LA CNIL

1.1 - Porter plainte en cas de non-respect de vos droits

1.2 - Les procédures de contrôle et de sanction

III – Votre contact national : la CNIL

1.1 Porter plainte en cas de non-respect de vos droits

Sur la base d'une plainte qui lui est adressée, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) peut effectuer des investigations auprès de l'établissement et prononcer à son encontre des mesures correctrices en cas de manquements avérés.

Vous souhaitez porter plainte auprès de la CNIL ? Voici les étapes à suivre.

1.1.1 Première étape : exercez vos droits auprès de l'établissement

En premier lieu, vous devez adresser une demande d'exercice de vos droits auprès de l'établissement, dans les conditions précédemment définies (cf. I – Quels sont vos droits ?).

Si l'établissement ne répond pas dans le délai d'un mois, ou ne vous informe pas d'une prolongation de délai, ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez adresser une plainte à la CNIL.

1.1.2 Deuxième étape : portez plainte auprès de la CNIL

Pour porter plainte à la CNIL, vous devez suivre les conditions suivantes.

a) Le contenu de votre plainte

Votre plainte doit :

- être rédigée en langue française ;
- indiquer l'organisme visé par votre plainte ;
 - Université de Toulouse
118 route de Narbonne
31062 TOULOUSE CEDEX 9
Siret : 193113842 00010
- préciser votre identité ;
 - Nom, prénom, lien avec l'établissement (étudiant, personnel ...)
- indiquer vos coordonnées ;
 - Adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone
- comporter un mandat écrit si vous intervenez pour quelqu'un d'autre (ex : le représentant légal d'un étudiant mineur) ;
- expliquer la situation que vous rencontrez ;

- inclure une copie :
 - de la demande d'exercice de vos droits adressée à l'établissement
 - des pièces indispensables à la compréhension de votre plainte (captures d'écran, URL d'un site internet, échanges de mail ...)

b) La transmission de votre plainte

Vous pouvez adresser votre plainte à la CNIL soit :

- Par courrier recommandé avec accusé de réception à :
 - Commission nationale de l'informatique et des libertés
Service des plaintes
3 Place de Fontenoy
TSA80715
75334 PARIS CEDEX 07
- Par le formulaire en ligne sur le site de la CNIL

Privilégiez la transmission par courrier.

1.2 Les procédures de contrôle et de sanction de la CNIL

A l'issue de votre plainte et d'un contrôle effectué par la CNIL, la formation restreinte de la CNIL peut :

- prononcer un rappel à l'ordre ;
- enjoindre de mettre le traitement en conformité, y compris sous astreinte ;
- limiter temporairement ou définitivement un traitement ;
- suspendre les flux de données ;
- ordonner de satisfaire aux demandes d'exercice des droits, y compris sous astreinte ;
- prononcer une amende administrative.

Le montant des sanctions pécuniaires peut s'élever jusqu'à 20 millions d'euros.

Ces sanctions peuvent être rendues publiques.